

# Protection de l'enfance



Groupement d'associations et d'entreprises, le Groupe SOS intervient dans les secteurs du sanitaire, social et médico-social, de l'éducation, de l'insertion, de la presse, du commerce équitable et du développement durable. Sans but lucratif, notre organisation s'est construite sur des valeurs de solidarité et de laïcité qui guident l'ensemble de nos actions. Dans la logique de l'entrepreneuriat social, elle met son professionnalisme et sa capacité d'innovation au service d'un monde plus respectueux de l'humain.

Ce dossier a pour but de présenter son expertise dans le domaine de la protection de l'enfance.



## CONTACT

Vous souhaitez en savoir plus et faire appel à l'expertise de notre réseau dans le cadre d'un article ou d'un reportage ?

Contactez-nous

Sara Viloteau

Chargée des relations média

01 58 30 55 34

06 30 30 34 84

[sara.viloteau@groupe-sos.org](mailto:sara.viloteau@groupe-sos.org)

[www.groupe-sos.org](http://www.groupe-sos.org)

# SOMMAIRE

<b>LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN QUESTION .....</b>	<b>4</b>
<b>LA PHILOSOPHIE EDUCATIVE .....</b>	<b>5</b>
<b>LES MOYENS D'ACTION DU GROUPE SOS.....</b>	<b>6</b>
<b>Evaluer le danger .....</b>	<b>7</b>
<b>Eduquer sans séparer.....</b>	<b>9</b>
<b>Le placement.....</b>	<b>11</b>
<b>L'administration ad hoc.....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE : les différentes structures gérées par le Groupe SOS.....</b>	<b>19</b>

# LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN QUESTION

**Une société évolue à travers la place qu'elle octroie à sa jeunesse (adolescents et jeunes adultes). Et plus particulièrement aux jeunes en difficulté. La différence provoquée par une défaillance éducative de leur famille ne doit pas conduire à les stigmatiser ni à les exclure de tout lien social lié à leur environnement. Il est nécessaire d'affirmer une ambition éducative à leur égard afin de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle choisie. C'est le fondement de la protection de l'enfance et du dispositif qui en découle. En France ce dispositif se décline en un volet préventif et un volet d'application de décisions de justice.**

En terme de prévention, il s'agit d'aller au-delà des difficultés rencontrées par les parents, et ainsi parer à toute situation potentielle de danger : dès lors que celui-ci est avéré, une collaboration est mise en œuvre de manière contractuelle avec les parents.

Ce volet est directement géré par les conseils généraux qui ont vu la loi du 5 mars 2007<sup>1</sup> renforcer leur rôle de pilotes du dispositif de protection de l'enfance. Ils réalisent leurs propres interventions via leurs services, ou bien font appel à des prestataires associatifs.

Lorsque les parents refusent une collaboration ou que celle-ci est infructueuse, l'intervention est rendue obligatoire par décision de justice.

Bien qu'il s'agisse de décisions de justice, donc imposées, il est néanmoins nécessaire de centrer les actions sur le bon développement et le bien être de l'enfant ou de l'adolescent ; et, parallèlement à la dimension contraignante de l'intervention, de favoriser une démarche participative afin d'accorder une place plus grande à la famille et à l'environnement des mineurs.

## ...✚Pour une meilleure intégration des parents au processus

Dans de nombreux établissements, la durée des interventions augmente à cause de carences parentales fortes : le travail nécessaire est plus important que jamais.

*Il est donc nécessaire d'intégrer autant que faire se peut les familles à toute mesure de protection de l'enfance, qu'elle soit initiée de manière administrative ou de manière judiciaire.*

## ...✚Une diversité des situations, qui suppose une diversité des réponses

Les difficultés inhérentes à l'éducation d'un enfant peuvent être dues à des carences ou des négligences parentales, au même titre qu'elles peuvent être causées par un décalage entre les compétences parentales et la situation des enfants. Les difficultés sociales ou bien un divorce peuvent aussi engendrer des situations explosives...

Si elles ont un dénominateur commun (une difficulté à assurer une bonne éducation des enfants), les problématiques de la protection de l'enfance sont multiples. Il n'existe pas de réponse absolue à ces défis.

*Il est nécessaire de réfléchir à des dispositifs toujours plus innovants et toujours plus adaptés à la réalité sociale.*

La protection de nos enfants est un problème complexe, et également essentiel : c'est avec la jeunesse d'aujourd'hui que se joue l'avenir de la société.

<sup>1</sup> Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=JUSX0600126L>

# LA PHILOSOPHIE EDUCATIVE

**Une personne, mineure ou adulte, se développe, existe dans et par des relations. Elle naît par sa rencontre aux autres. Les parents, et l'environnement familial constituent le premier maillon du réseau de relations que se construit un individu. La restauration, ou la préservation de ces liens est un élément essentiel.**

Le Groupe SOS s'attache aujourd'hui à mener cette mission de protection de l'enfance. Il a choisi de le faire dans le respect de chaque personne et en plaçant l'éducation au cœur de ses préoccupations.

## ...❖ L'idéal type du retour en famille

Toute prise en charge relevant de protection de l'enfance qui est initiée par le Groupe SOS se fait dans une optique de restauration des liens familiaux. Tout est mis en œuvre afin de rendre possible un retour de l'enfant pris en charge dans sa famille d'origine.

Les familles doivent être les premières concernées par la prise en charge de leur enfant, et prendre la mesure des enjeux soulevés lors d'une intervention des équipes du Groupe SOS.

C'est pourquoi une véritable démarche de démocratie participative avec les parents est menée.

## ...❖ Innover pour répondre aux besoins multiples

Il n'y a pas de réponse absolue à une situation de mineur en danger. Le Groupe SOS se fait force de proposition et d'innovation afin de répondre à la multiplicité des problématiques inhérentes à la protection de l'enfance.

La loi du 5 mars 2007 a ainsi entériné un dispositif jusqu'à présent expérimental, innovation de JCLT, association membre du Groupe SOS : l'accueil de jour.

En recevant les enfants et les familles dans un service aux locaux adaptés, ce mode de prise en charge constitue une alternative au placement.

## ...❖ Une approche globale

Enfin, il propose une approche globale, de l'évaluation du danger à la représentation des enfants dans le système judiciaire.

*Les structures et les établissements présentés dans ce document sont portés par l'association JCLT, membre du Groupe SOS*

### JCLT

Depuis 1960, JCLT conçoit et met en œuvre des moyens diversifiés et innovants d'aide, de soutien et de prise en charge auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes en difficultés sociales en lien avec l'environnement familial, social et économique.

L'association est implantée dans les départements suivants : Guyane, Indre-et-Loire, Meurthe-et-Moselle, Oise, Paris, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Yvelines, Loiret, Essone.



# LES MOYENS D'ACTION DU GROUPE SOS

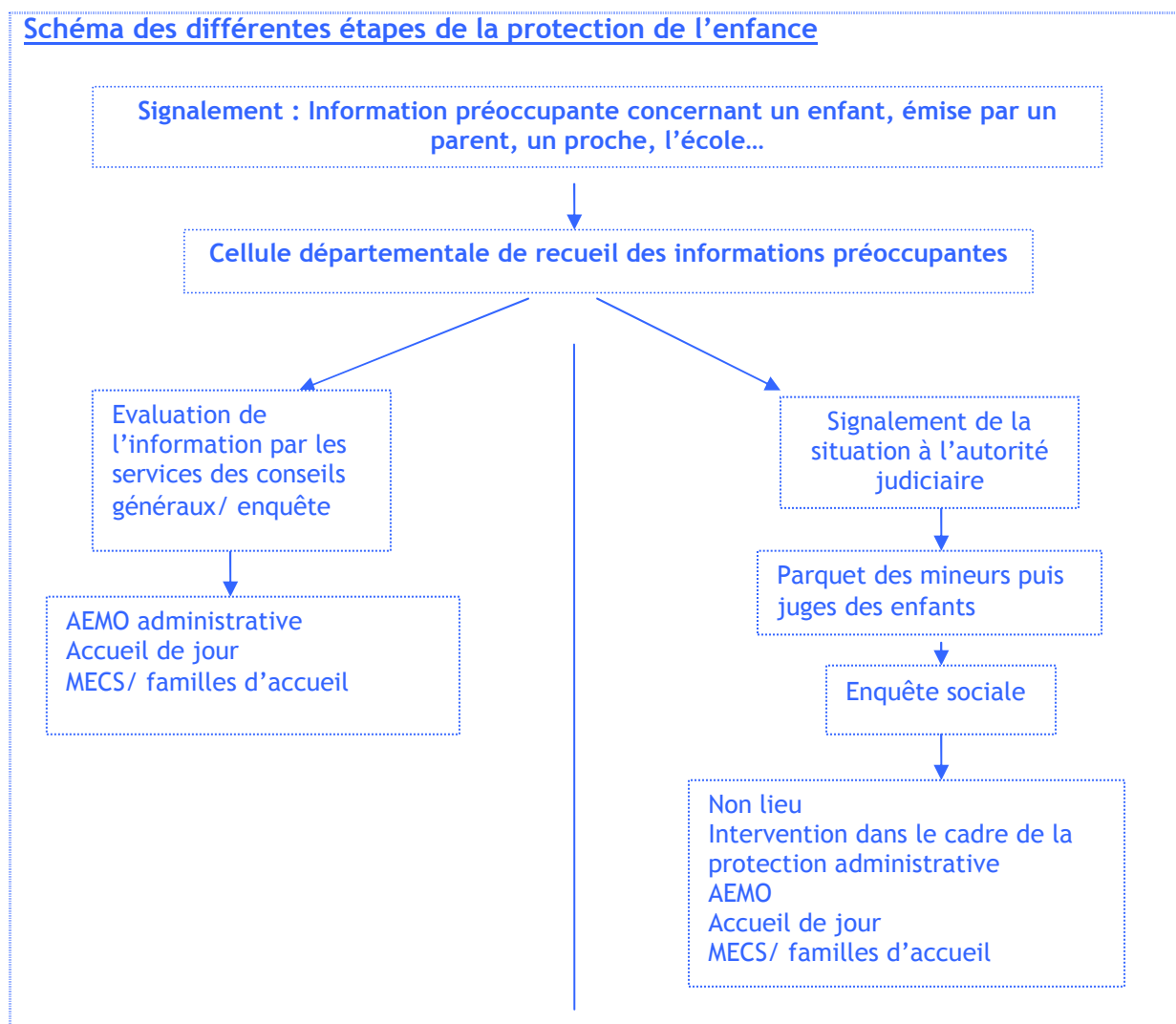
Prônant une approche globale de la question de la protection de l'enfance, le Groupe SOS, au travers de l'association JCLT s'est doté de structures diversifiées qui interviennent sur l'ensemble de la chaîne : de l'évaluation d'une situation de danger pour un enfant au placement, en passant par la représentation dans le système judiciaire.

A cela, il faut ajouter une capacité d'innovation certaine, afin de répondre au mieux à la diversité des problématiques.

Les champs d'intervention du Groupe SOS sont donc les suivants :

- Evaluer le danger : les missions d'investigation et d'orientation éducative et les enquêtes sociales
- Eduquer sans séparer : L'Action éducative en milieu ouvert (AEMO)
- L'accueil de l'enfant: les Maisons d'enfants à caractère social, le placement familial et l'accueil de jour (alternative au placement)
- Représenter les enfants dans le système judiciaire : l'administration ad hoc

## Schéma des différentes étapes de la protection de l'enfance



Ces structures ou services correspondent à divers mode d'intervention, adaptés aux diverses situations rencontrées, mais ayant toutes un même but commun : assurer la protection des personnes accueillies, pour les aider à prendre conscience de leurs ressources mobilisables et de leurs potentialités. En un mot : les aider à se construire.

## **EVALUER LE DANGER : les missions d'investigation et d'orientation éducative, et les enquêtes sociales**

---

**Lors du signalement d'une situation de danger, si le juge pour enfants ne dispose que de peu d'informations à propos de la famille, il peut décider un travail d'évaluation du danger.**

Deux outils s'offrent à lui :

- la mission d'investigation et d'orientation éducative
- l'enquête sociale

Ces missions sont déléguées aux acteurs associatifs par la Justice. Elles sont conduites par des équipes d'éducateurs, d'assistants sociaux et de psychologues

Le Groupe SOS dispose dans le département de l'Oise de deux services habilités à mener ces missions, regroupés au sein du Service d'interventions spécialisées d'action éducative, le SISAE.

### **...✚L'enquête sociale**

C'est une photographie de la situation familiale.

Les équipes éducatives effectuent un audit sur les conditions de vie de l'enfant, durant lequel divers aspects sont étudiés :

- les revenus
- les conditions de vie matérielles/ conditions d'hébergement
- le réseau familial et social autour de l'enfant

Au bout de 2 mois un bilan est effectué afin d'infirmier ou d'affirmer la situation de danger auprès du magistrat. C'est à l'issue de ce travail qu'il peut décider des suites à donner

### **...✚La mission d'investigation et d'orientation éducative (IOE)**

L'IOE est une version plus complète de l'enquête sociale.

En plus des éléments très factuels sur les conditions de vie de l'enfant, le travail porte sur le fonctionnement à proprement parler de la cellule familiale : sont ainsi analysées les relations entre l'enfant et sa famille.

Le travail des psychologues dans le bilan est également plus important, une analyse plus complète de la situation psychologique et affective de l'enfant étant réalisée.

### **...✚Les familles intégrées au processus**

Les mesures d'investigations sont des mesures intrusives.

Pour une efficacité optimale, bien que le processus leur soit imposé, les familles y sont intégrées. Un travail de pédagogie est effectué en amont par les équipes du Groupe SOS.

*« Le bilan effectué est connu des familles. Elles peuvent être en opposition avec nos conclusions et nos propositions - c'est au juge de trancher - mais ce qui compte c'est la lisibilité de la décision »*

Le directeur du Service d'interventions spécialisées d'action éducative SISAE

### ...❖Vers une action corrective

Les missions d'investigation tiennent uniquement un rôle d'observation.  
Lorsque la notion de danger est vérifiée, le juge peut ordonner une action éducative.

L'objectif étant avant tout d'éviter le placement en foyer, on opte plus généralement vers une Action éducative en milieu ouvert (3 mesures sur 4 se concluent ainsi)<sup>2</sup>.

#### Tendance...

Dans la plupart des cas, il est constaté que c'est la question des aptitudes parentales qui est au cœur du problème.



<sup>2</sup> Source : rapport d'activité 2006 SISAE Oise

# EDUQUER SANS SEPARER : L'Action éducative en milieu ouvert (AEMO)

**Les dispositions de la législation française concernant la protection de l'enfance tendent à éviter la séparation entre les parents et l'enfant.**

**Lorsque la situation de danger est avérée, un travail éducatif est néanmoins nécessaire. L'action éducative en milieu ouvert correspond à un premier niveau de réponse apporté à la situation. Lorsqu'elle se révèle insuffisante sur le plan éducatif, elle peut être suivie d'une mesure de placement, ou d'accueil de jour.**

L'article 375-2 du Code Civil présente l'AEMO comme une « *intervention auprès des mineurs résidants dans leur famille mais désignés par le juge pour enfant comme étant en danger aux fins de conseiller, stimuler et soutenir leurs parents et proches dans l'exercice de la fonction parentale, et accompagner le mineur pour que cesse la situation de danger* ».

Le Groupe SOS, par le biais de l'association JCLT gère 3 services d'AEMO : l'AEMO 37, en Indre et Loire, l'AEMO 91, dans l'Essonne, et le SISAE-AEMO, dans l'Oise.

## 1) Comment ça marche ?

L'action éducative en milieu ouvert consiste en une intervention auprès d'enfants qui vivent au sein de leurs familles mais sont considérés par les juges des enfants comme étant en danger.

L'intervention éducative se fait directement dans le cadre familial.

L'équipe est composée d'éducateurs, d'assistantes sociales, ainsi que de psychologues qui agissent de manière concertée avec la famille. La durée d'intervention est variable, et elle tend à s'allonger, les mesures s'adressant de plus en plus à des parents présentant de forts déficits de compétences parentales<sup>3</sup>.

### Action éducative à domicile

L'intervention AEMO s'effectue à la demande du juge pour enfants. C'est une mesure judiciaire qui est donc imposée à la famille.

L'Action éducative à domicile est la version civile de l'AEMO : elle est mise en place de manière contractuelle avec les parents, sur demande des services du Conseil Général.

Les modalités d'intervention sont similaires.

## 2) L'action éducative

Cette mesure a pour objet de conseiller, stimuler et soutenir leurs parents et proches dans l'exercice de la fonction parentale.

Le travail des équipes s'effectue autour de deux axes : la famille, et l'enfant.

### ... La question parentale et la relation parents enfants

L'intervention a pour but de changer la situation au domicile familial en ce qui concerne les compétences parentales : autorité, éducation, conditions de vie offertes à l'enfant...

La palette d'actions mises en œuvre est variée :

- Visites et entretiens à domicile, pour travailler sur l'organisation de la cellule familiale
- Moments partagés avec la famille à l'extérieur, pour réapprendre à la famille la notion de « partage de plaisir »

<sup>3</sup> En 2006, elle était en moyenne de 18 mois. Source Rapport d'activité 2006

- Entretiens dans les locaux de l'association, avec la famille ou les enfants

NB : bien que l'AEMO soit une décision de justice imposée, le calendrier des visites/ entretiens est mis en place avec la famille, pour que l'intervention soit acceptée par celles-ci

*« Le but est de faire comprendre aux parents ce qui risque de se passer pour l'enfant si la situation ne change pas »*

Le directeur du Service d'interventions spécialisées d'action éducative SISAE

### ...✚Le développement de l'enfant

Certaines situations familiales peuvent être dangereuse pour la psychologie de l'enfant.

Les cas de divorces, qui se multiplient aujourd'hui, peuvent être particulièrement dommageables pour des enfants pris dans des affrontements parfois très violents psychologiquement.

Au niveau de la sexualité par ailleurs, les équipes d'AEMO ont constaté une dégradation continue des relations entre filles et garçons dans leur milieu habituel de vie (famille, école, environnement de proximité).

Le Groupe SOS a donc mis en place des « groupes de paroles » d'enfants venant de familles différentes.

Ces rendez vous ont lieu dans les locaux des structures concernées de l'association JCLT, et ont pour but, en regroupant les enfants, d'apporter un soutien psychologique.

Educateurs, psychologues et assistantes sociales favorisent dans ces groupes l'expression avec les autres, par la parole, le dessin...

Les groupes sont thématiques : sexualité (en particulier pour les filles), enfants du divorce...

Dans la démarche du Groupe SOS, ces groupes font partie intégrante de l'intervention AEMO.

### ...✚Un sas vers d'autres modes de prise en charge

La mesure d'AEMO peut constituer un sas dans la mise en œuvre d'une prise en charge éducative :

- En amont, sas pour commencer un travail avec la famille avant une mesure plus poussée de placement,
- En aval, sas pour épauler la famille lors du retour d'un enfant suite à une prise en charge de type « placement ».

Si le but de l'AEMO est d'éviter le placement, il se peut que celui-ci soit nécessaire, voire salutaire. Dans ce cas, les équipes intervenantes préconisent une prise en charge appropriée.

### Conclusion de l'intervention AEMO (chiffres 2005)

En 2005, l'AEMO a donné comme suites :

- 18% : aucune suite donnée
- 48% : mesure d'Action éducative à domicile
- 19% prise en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance, avec placement éventuel
- 15% : autres formes d'aménagement de l'accueil de l'enfant

## LE PLACEMENT : les maisons d'enfants à caractère social et le placement familial

Parfois l'éloignement entre l'enfant et sa famille est nécessaire, parce que rester dans l'environnement familial serait dangereux pour le mineur.

Il peut être nécessaire du fait d'une carence éducative ou bien d'une carence affective de la part des parents.

Il existe aujourd'hui deux formes de réponses différentes, le placement en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), et le placement dans des familles d'accueil (placement familial). La deuxième solution convient plutôt à des mineurs jeunes. L'objectif visé au terme de la prise en charge est le retour en famille

Le Groupe SOS, au travers de l'association JCLT gère un dispositif de 9 MECS qui peuvent au total accueillir jusqu'à 465 enfants.

Il gère également deux services qui ont pour rôle de placer les enfants au sein de familles d'accueil, l'un dans les Yvelines, l'autre en Guyane.

### Placement d'urgence

Lorsqu'un mineur est victime de mauvais traitements ou lorsqu'il est présumé l'être, et qu'il est impossible d'évaluer la situation ou que la famille refuse manifestement d'accepter l'intervention du service de l'Aide sociale à l'Enfance, le président du conseil général avise sans délai l'autorité judiciaire. D'une façon générale, le signalement judiciaire doit être réservé aux cas graves pour lesquels des mesures urgentes doivent être prises pour protéger le mineur.

Au sein de l'association JCLT, deux structures, le foyer Arobase et le service d'accueil d'urgence de Guyane, prévoient des places pour ce type d'accueil.

NB : un placement fait souvent suite à une mesure d'AEMO.

## Les Maisons d'enfants à caractère social : les MECS

Les Maisons d'enfants à caractère social (MECS) accueillent majoritairement des enfants confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance, dans le cadre de la protection administrative et judiciaire. Elles offrent des conditions de vie aussi proches que possible de la vie normale et mettent tout en œuvre pour que les familles prennent une part active à leur évolution.

Les enfants accueillis sont soit en situation de maltraitance, soit de carence éducative, ou tout simplement le contexte familial est trop instable pour garantir leur bon développement.

On dénombre plus de 1 100 établissements de ce type sur l'ensemble du territoire français, qui représentent environ 40 000 possibilités d'accueil<sup>4</sup>.

L'association JCLT gère un dispositif de 9 MECS qui peuvent accueillir au total jusqu'à 465 enfants.

<sup>4</sup> <http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/pdf/seriestat48a.pdf>

NB : deux MECS gérées par JCLT possèdent l'habilitation justice qui leur permet de recevoir des mineurs délinquants placés au titre de l'ordonnance de 45.

## 1) Comment ça marche ?

Les jeunes sont accueillis dans des chambres individuelles ou qu'ils partagent à deux. Les conditions de vie sont aussi proches que possible de la vie normale : les jeunes accueillis vont à l'école ou suivent des formations, et continuent leurs activités extra scolaires.

La durée de prise en charge est variable. Elle est fonction de la situation de chaque enfant et de la solution envisagée pour sa sortie.

### QUELQUES CHIFFRES (rapports d'activité 2005 et 2006)

*« En 2006, 622 jeunes ont été accueillis dans les MECS de l'association JCLT. Les personnes accueillies sont pour la plupart des garçons qui ont généralement entre 14 et 17 ans (59%). Viennent ensuite les 18-21 ans (28%) et les 11-13 ans (12%). Dans 66% des cas, les enfants sont accueillis durant plus de 6 mois. La grande majorité des jeunes sortis en 2005 sont retournés dans leur famille (44%) ou sont devenus autonomes (11%), les autres ont pu être orientés vers d'autres structures éducatives ou professionnelles. »*

*« La finalité de notre intervention réside dans notre volonté affirmée de développer un cadre sécurisant qui va réunir parents et jeunes pour les accompagner dans la restauration d'une dynamique relationnelle propice à un climat familial plus serein »*

La directrice du foyer Robert Levillain

## 2) L'action éducative

Les équipes des MECS sont pour la plupart composées (hors administration) d'un chef de service, d'éducateurs et de psychologues. La prise en charge se veut la plus individualisée possible. Elle a pour point de départ l'acceptation du placement et de la séparation familiale.

### ...✚ Une action éducative complémentaire, et non substitutive

Le rôle du séjour en MECS est de proposer un cadre de développement adéquat au jeune, et, autant que faire se peut, de restaurer le lien familial.

Il est donc essentiel que le placement emporte l'adhésion familiale, afin que le travail relationnel soit effectif.

L'ensemble des MECS gérées par le Groupe SOS tend à intégrer les familles dans le processus de prise en charge :

- les familles sont intégrées au processus d'admission, il leur est laissé la liberté d'accepter ou de refuser le placement en fonction de l'établissement
- les entretiens familiaux périodiques sont instaurés, sur la base du triptyque « parents - enfants - professionnels »

Les équipes tendent à maintenir le lien quelles que soient les défaillances des parents, et bien entendu sous une forme adaptée à la singularité de chaque situation.

*« Pour que le placement soit efficace, il est indispensable qu'il soit compris par les familles (et également par le jeune), et non assimilé à un rapt. Notre rôle n'est pas de les remplacer, mais bien de les suppléer »*

La directrice du foyer Robert Levillain

### ...❖ Un travail éducatif global

Le travail éducatif se fait de manière globale. En plus du travail effectué sur les liens familiaux, la scolarité, la formation professionnelle, et l'accès à la culture sont abordés.

A l'arrivée de chaque jeune accueilli au sein d'une MECS du Groupe SOS, un éducateur référent est nommé parmi l'équipe.

La première étape est de remettre en place certains fondamentaux : respect de l'autorité, du règlement de l'établissement, de règles de vie élémentaires concernant l'hygiène, la présence au repas...

Durant leur séjour, les jeunes poursuivent leur scolarité comme s'ils étaient chez eux. Les foyers les aident à combler leurs lacunes par du soutien scolaire mené par les éducateurs référents. Les MECS « *L'Orfrasière* » en Indre-et-Loire et « *Pôle hébergement de l'Oise* » ont la particularité de proposer une scolarité en interne ou d'être adossée à un service de formation professionnelle. En 2005, 110 enfants ont bénéficié de cet enseignement : 40 ont suivi un enseignement primaire ou secondaire, et 70 une préformation ou une formation qualifiante.

#### **Les séjours de vacances ou de rupture**

Le pôle hébergement de l'Oise dispose d'un grand chalet situé à Güchen, dans les Hautes Pyrénées, qui accueille les jeunes de cet établissement pour des séjours de rupture ou bien pour des vacances à la montagne. Les séjours de rupture constituent une réponse à la grande souffrance vécue par certains jeunes placés par les services de protection de l'enfance. Ils peuvent alors faire une pause, se ressourcer en participant à diverses activités sportives et culturelles. L'action éducative mise en œuvre y est très individualisée et vise toujours à permettre aux jeunes la réintégration dans un cursus scolaire traditionnel. En 2006, 28 jeunes ont pu bénéficier de ce type de séjour.

## **Le placement familial**

Le placement familial est destiné aux enfants qui ne peuvent pas demeurer dans leur propre famille. Il permet l'accueil permanent, de jour comme de nuit, d'un enfant au domicile d'une famille d'accueil pour une durée qui varie en fonction des situations.

Ce placement convient à des enfants souffrants de carences éducatives et affectives. Au-delà de la simple éducation, il s'agit de faire bénéficier au mineur d'un milieu de vie complet et équilibré. C'est une solution privilégiée pour les jeunes mineurs, pour qui la vie en collectivité imposée par une MECS est plus délicate.

En 2006, 74 enfants ont été accueillis dans le cadre d'un placement familial. La durée moyenne de placement était de 2 ans et 8 mois.

### **1) comment ça marche ?**

Le service recrute des assistants familiaux (familles d'accueil) susceptibles de recevoir à leur domicile des enfants de 0 à 18 ans séparés momentanément de leur environnement familial.

Les familles sont formées, elles ont une qualification et un statut professionnel reconnu. C'est un véritable métier, régi légalement, bénéficiant d'un syndicat professionnel.

### **2) l'action éducative**

Le rôle des familles est d'accueillir l'enfant comme s'il était le leur.

### ...✚retrouver des figures parentales

A la différence du placement en MECS, le placement familial, en plus de répondre à un besoin éducatif répond à un véritable besoin affectif.

Là où la MECS tend à ne pas se substituer aux parents, la famille d'accueil doit proposer un véritable milieu de vie, complet et stable, avec des figures d'attachement nouvelles puisqu'elles ont manqué par le passé. Il s'agit d'instaurer de nouveau des liens affectifs forts avec des adultes et de retrouver des figures parentales. Les enfants placés continuent leur scolarité.

De ce fait, ce sont plutôt des enfants ou de jeunes adolescents qui sont concernés : en 2006, la plus forte proportion d'accueillis avait entre 4 et 13 ans<sup>5</sup>.

### ...✚un travail orienté avant tout sur les familles

L'intervention des équipes du Groupe SOS s'effectue sur deux versants, la famille d'accueil et les enfants.

#### - le travail avec les familles : l'aide aux aidants

L'équipe pluridisciplinaire du service de placement familial tient un rôle de contrôle vis-à-vis des assistants familiaux mais aussi de soutien.

Chaque assistant familial a besoin des conseils et de l'expertise des professionnels de la protection de l'enfance. Des rencontres entre la famille d'accueil, des psychologues et des éducateurs sont donc régulièrement instaurées.

*« Par exemple les enfants qui ont été victimes de violences sexuelles ont connu un tel dérèglement de leur ancienne cellule familiale qu'il est délicat pour eux d'assimiler une vie de famille normale. Le travail d'appui dans ces situations est très important. »*

**Le directeur du Service d'interventions spécialisées d'action éducative SISAE**

#### - la prise en charge ponctuelle des enfants

Pour une meilleure observation et compréhension de la situation de l'enfant, des « temps de rencontre » sont également prévus avec les mineurs accueillis.

Cela permet à l'équipe éducative de suivre directement l'évolution de l'enfant, et cela facilite également le conseil à la famille.

Par ailleurs, le service du placement familial organise de manière régulière des prises en charge hors milieu d'accueil, sous forme de séjours.

Pour les familles, c'est un bon moment pour « souffler » un peu.

### ...✚La difficile question des parents

Le lien s'effectue entre les équipes du placement familial et les parents, et non entre la famille d'accueil et les parents.

Il est cependant nécessaire d'inclure autant que faire se peut les parents, pour ne pas qu'une distance trop grande se crée et hypothèque la possibilité d'un retour en famille.

Afin de maintenir le lien, les retours en famille ponctuels sont rendus possibles (week-end, vacances...). La loi du 5 mars 2007 favorise les retours en semaine, sur le modèle des gardes alternées en cas de divorce.

Dans les faits, ces retours sont assez rares : en 2006, 94% des enfants ne sont jamais rentrés dans leur famille.

*« Bien souvent, ce sont de solides raisons qui ont fait qu'on en arrive là. Il ne faut pas les oublier, sans pour autant les figer. La difficulté, c'est que la séparation physique ne se transforme pas en séparation physique ET affective »*

**Le directeur du Service d'interventions spécialisées d'action éducative SISAE**

---

<sup>5</sup> Source : Rapport d'activité 2006

## Vers un retour en famille ?

Aux yeux de la loi, le retour en famille est l'idéal à atteindre lors de chaque prise en charge. Il peut être ou non assorti d'une Action éducative en milieu ouvert, pour ne pas être trop abrupt. Cependant, il se peut que le retour soit inenvisageable. Dans ce cas, plusieurs possibilités peuvent être proposées.

L'enfant ne peut pas être autonome	L'enfant peut envisager l'autonomie
<p><b>Délégation de l'autorité parentale (négociation) ou retrait de l'autorité parentale (sanction) :</b> c'est l'Etat qui devient tuteur de l'enfant. Concrètement, cela se traduit toujours sous la forme d'un placement.</p>	<p><b>Les appartements en autonomie :</b> ce sont des appartements en diffus destinés à de jeunes majeurs. Par des « contrats jeunes majeurs », on leur confie la gestion de leur propre logement. Ils bénéficient du support d'une équipe pluridisciplinaire (équipe éducative, psychologue, assistante sociale)</p>
<p><b>Adoption :</b> c'est une possibilité qui est très peu utilisée en France</p>	<p><b>Les services de semi autonomie :</b> d'un niveau « intermédiaire », ce sont des appartements partagés, avec une présence éducative plus soutenue que pour les appartements en autonomie.</p>

NB : Le Groupe SOS possède en son sein à la fois des appartements en autonomie et en semi autonomie. Cela permet une réelle dynamique.

## L'accueil de jour : une alternative au placement

**Lorsque l'action éducative en milieu ouvert n'est pas suffisante, et que le placement n'est pas souhaité, on peut envisager une troisième voie : l'accueil de jour. Avec une intervention plus longue et plus soutenue que l'AEMO, l'accueil de jour offre une véritable alternative au placement car les enfants restent à leur domicile. Ils ne sont pas séparés de leur famille et ne sont pas coupés de leur vie quotidienne.**

Le Groupe SOS gère, via l'association JCLT, 3 services d'accueil de jour :

- le Service d'accompagnement familial et éducatif (SAFE), basé en Lorraine
- le Service d'accueil de jour éducatif (SAJE), basé en Ile de France
- l'accueil multifamilial du SISAE, basé en Picardie

### Une innovation SOS

En 1997, le Conseil Général de Meurthe et Moselle lance un appel à projet concernant l'accueil de jour. C'est l'association JCLT qui remporte cet appel en proposant un mode de prise en charge novateur.

Il répond à une volonté de proposer des solutions alternatives au placement des enfants et donc de la séparation avec leur famille.

D'abord processus expérimental, les 3 services d'accueil de jour gérés par l'association JCLT ont été légitimés en 2007 par la loi sur la réforme de la protection de l'enfance.

## 1) Comment ça marche ?

L'équipe n'intervient pas au domicile des familles mais celles-ci sont accueillies au sein du service qui dispose de locaux adaptés avec des espaces de parole. L'intervention permet :

- l'accueil éducatif
- l'accompagnement familial
- l'accueil et l'accompagnement scolaire
- l'accompagnement psychologique
- la médiation familiale

L'objectif du service est le soutien de la fonction parentale ainsi que la construction de réponses aux difficultés rencontrées, en évitant la séparation et en optant pour une prise en charge plus longue et soutenue que l'AEMO.

L'accueil de jour peut être instauré en amont d'un potentiel placement, comme mesure alternative, mais également en aval, dans une optique d'accompagnement de la reprise de vie commune.

## 2) l'action éducative

L'accueil de jour est destiné aussi bien aux enfants qu'à leurs parents.

### ...la prise en charge des enfants

A destination des enfants accueillis, la prise en charge se veut la plus globale possible.

La mission éducative est assurée par une équipe d'éducateurs. Ils ont pour rôle de compléter la fonction parentale, du fait de difficultés de la part des familles : suivi de la scolarité et des devoirs, activités sportives et manuelles, mais aussi travail sur la notion de respect de l'autorité, de la vie sociale.

Dans certaines situations, la question de la « déparentalisation », du lien affectif et de la séparation peut être également abordée : il apparaît en effet que le danger pour les enfants suivis vient majoritairement des conflits dans le couple parental, ou de fragilités psychologiques voire psychiatriques qui empêchent les parents d'exercer leur fonction<sup>6</sup>.

Dans certains services, une mission de lutte contre l'exclusion scolaire est assurée par des instituteurs. Plus que du soutien scolaire, ce sont de véritables cours adaptés qui sont dispensés, complétés par un suivi méthodologique.

La future insertion professionnelle, même si elle est parfois lointaine, est également abordée avec l'enseignant ou l'éducateur référent. Cela permet de projeter le jeune vers l'avenir.

Avec l'accord de ses parents, l'enfant peut bénéficier d'un suivi psychologique et/ou psychiatrique. L'accueil de jour permet à psychologues et psychiatres de travailler avec l'équipe sur son développement.

### ...côté parents : l'aide à la fonction parentale

L'accueil de jour propose également une aide à la fonction parentale par un accompagnement familial. L'approche est globale, du fait de la complexité des situations familiales qui ont abouti à cette intervention.

Elle s'articule autour de 3 axes :

- Un accompagnement social, afin d'évaluer la situation des parents (droits, situation financière, administrative...) s'effectue en relais avec l'assistante sociale des services du conseil général.
- Un accompagnement psychologique, dont peuvent bénéficier les parents au même titre que les enfants.

---

<sup>6</sup> Source : Rapport d'activité 2006

- Une médiation familiale. Ce travail, assuré par une médiatrice ou par un éducateur en tant que tiers permet de pallier à des problématiques de dialogue rompu entre un parent voire les deux, et l'enfant. La mission de médiation est particulièrement utile dans le cas de divorce ou de conflits conjugaux, afin de préserver les intérêts de l'enfant.

Accueil multifamilial, cas particulier

L'originalité de l'accueil multifamilial repose également en partie sur la possibilité d'interaction entre les familles usagères du service.

Les interventions se font sous forme de sessions qui durent plusieurs semaines (2 ou 3 jours par semaine) et les familles qui y participent peuvent s'auto conseiller, et ainsi partager leurs expériences en tant que parents.

*« C'est un gros plus par rapport à l'AEMO, basé en grande partie sur la parole des gens. Parfois il y a un écart entre ce que l'on dit et ce que l'on fait. L'accueil de jour est efficace parce qu'il y a des choses que des parents se disent entre eux qu'ils ne diront jamais à un juge ou à un travailleur social »*

**Le directeur du Service d'interventions spécialisées d'action éducative SISAE et de l'accueil de jour**

# REPRESENTER LES ENFANTS DANS LE SYSTEME JUDICIAIRE : l'administration ad hoc

**Dans divers cas de figure, un enfant peut être en conflit d'intérêt avec ses parents. Dans ce cas, il est nécessaire de mobiliser des ressources pour défendre ses intérêts lors de la procédure. C'est ce que l'on appelle l'administration ad hoc.**

Le Groupe SOS, au travers de l'association JCLT, gère un service d'administration ad hoc : le Service d'interventions spécialisées d'action éducative (SISAE), habilité par la Cour d'appel d'Amiens et le conseil général de l'Oise.

NB : lors de la procédure, les familles peuvent être sous le coup d'une mesure d'AEMO, ou les enfants peuvent être placés.

## ... Comment ça marche ?

L'administration ad hoc consiste à allier un rôle de représentation juridique du mineur (en l'absence ou insuffisance de défense de l'intérêt de celui-ci par ses représentants légaux) et un rôle d'accompagnant qui veille au respect de l'enfant, de sa parole et de ses droits. L'administrateur ad hoc assume auprès de l'enfant un rôle pédagogique d'information sur le déroulement de la procédure, il est à l'écoute des questions et des ressentis de celui-ci. (articles 389-3 & 388-2 du CC et 706-50 du Code de Procédure Pénale).

En aucun cas il ne s'agit d'un avocat. C'est lui qui, par sa qualité d'expert estime le préjudice ou, en cas de violence, le dommage subi par l'enfant, et qui est chargé de lui faire comprendre les enjeux de la procédure.

## ... Exemples d'intervention

NB : la majeure partie des affaires traitées concerne le pénal

Pénal	Civil
Exemple : « Le plus large volet des affaires concerne les violences faites au mineur par l'un ou les parents, ou les violences au sein d'une même fratrie ».	Exemple : « Un enfant perd un de ses parents et se retrouve bénéficiaire d'indemnités assurantielles. L'autre parent est tenu de gérer cet argent dans l'intérêt de l'enfant, mais l'utilise à des fins personnelles ».
Rôle du Groupe SOS : <ul style="list-style-type: none"> <li>- explication de la procédure à l'enfant (ce qu'il va se passer, à quoi cela sert-il ?...)</li> <li>- définition du préjudice</li> <li>- chiffrage du préjudice : lorsque le degré de responsabilité des parents est élevé, les sommes demandées peuvent être élevées (inceste par exemple)</li> </ul>	

## **Annexe : Les différentes structures de protection de l'enfance gérées par le Groupe SOS.**

### **Evaluation du danger : missions d'investigation et d'orientation éducative ; enquêtes sociales**

Oise : Service d'intervention spécialisée et d'action éducative SISAE

### **Action éducative en milieu ouvert**

Indre et Loire : AEMO 37 (capacité d'accueil théorique : 250 mesures)

Essone : AEMO 91

Oise : AEMO - SISAE

### **Placement familial**

Yvelines : Service de placement Familial des Yvelines (capacité : 65 places, dont 8 d'urgence)

Guyane : Service de placement familial Guyane (capacité : 30 places)

### **Maisons d'enfants à caractère social (MECS)**

Oise : Pôle hébergement (capacité : 160 places)

Indre et Loire : L'Orfrasières (capacité : 80 places)

Paris : foyer Robert Levillain (capacité : 54 places)

Loiret : Foyer Le Mouteau (capacité : 53 places)

Val d'Oise : Foyer Arobase (capacité : 29 places)

Yvelines :

- Résidence Jean Vilar (capacité : 26 places)
- Résidence Les jeunes pousses (capacité : 24 places)
- Résidence Robert Vironneau (capacité : 28 places)

### **Appartements en semi autonomie**

Yvelines :

- Foyer Jean Vilar
- Foyer Robert Vironneau

### **Accueil de jour**

Meurthe et Moselle : Service d'accompagnement familial et éducatif - SAFE (capacité : 40 enfants)

Paris : Service d'accueil de jour éducatif - SAJE (capacité : 17 places)

Oise : SISAE - Accueil de jour multifamilial (capacité : 5 familles)

### **Administration ad hoc**

Oise : SISAE - Administration ad hoc (227 mineurs suivis en 2006)